SÉNAT

Séance du 21 mai

Présidence de M. Le Royer, président

La séance est ouverte à trois heures.

M. le général Billot dépose un rapport favorable au projet de loi organisant les régiments régionaux d'infanterie.

Le Sénat adopte un projet de loi relatif à l'établissement d'un câble télégraphique entre Calais et France.

Le Sénat renvoie ensuite à la commission, le projet de loi relatif aux conditions d'éligibilité au conseil général et d'arrondissement, et s'ajourne à demain.

La séance est levée à 4 h. 40.

L'exposition de Moscou

Le 11 courant a eu lieu l'ouverture officielle de l'Exposition française de Moscou. Un journal de Reims a reçu, à ce sujet, une intéressante correspondance dont nous nous plaisons à mettre quelques extraits sous les yeux de nos lecteurs.

La bénédiction de l'Exposition a été donnée par le métropolite.

Des quantités d'invitations avaient été envoyées aux autorités russes par la commission supérieure. M. Dietz-Monnin, sénateur, vice-président, remplaçant M. Teisserenc de Bord, président, après avoir reçu les autorités russes, a fait un discours à Son Excellence M. le général Koskauda, général-gouverneur par intérim de Moscou, lui présentant l'Exposition et le priant de bien vouloir déclarer l'Exposition ouverte.

M. le général Koskauda a répondu en quelques mots et a proclamé l'Exposition ouverte.

Puis les autorités russes, accompagnées de la commission supérieure, ont visité la section des Beaux-Arts qui comprend les tableaux des plus grands artistes français ainsi que les rares galeries terminées et sont allées prendre un lunch au restaurant français.

Un temps froid et gris attristait cette cérémonie d'ouverture; une pluie torrentielle et glaciale n'a cessé de tomber de 3 à 5 heures.

. . . . . .

Le prix d'entrée est de 2 tickets, de 11 heures à 5 heures du soir, et de 2 tickets, de 5 heures à 1 heure du matin, pour la musique des jardins, les fontaines lumineuses, etc. On a 3 tickets pour un rouble papier de 3 fr.; chaque ticket coûte par conséquent 35 kopeks valant 1 franc.

Les concerts sont donnés par la musique militaire dans les kiosques près des fontaines lumineuses, qui sont occupés alternativement par le 7e régiment de grenadiers, le 1er régiment d'artillerie et le 1er régiment des cosaques du Don.

L'Exposition est située au champ Khodinskoe, près de Petrowski (Bois de Boulogne de Moscou); elle présente dans ses parties couvertes une surface de 35,000 mètres, elle est de forme circulaire et comprend huit grands pavillons reliés entre eux par deux galeries circulaires....

Toute la presse russe est sympathique à l'Exposition française, et je vais terminer cette longue lettre en vous donnant le résumé de l'article de fond de la *Gazette de Moscou*, du 6 mai, qui s'exprime en ces termes :

» En ce moment les Français organisent à Moscou une exposition de leurs produits. Quoi qu'on ai dit des rapports politiques entre la France et la Russie, cette exposition a incontestablement pour but de développer le commerce des produits français sur les marchés russes, et il n'y a pas de raison de faire obstacle aux aspirations des industriels et des négociants français, car la Russie ne peut se passer de l'importation de produits étrangers. Jusqu'à présent l'Allemagne a été en Russie le principal fournisseur des marchandises étrangères, et les relations commerciales entre la France et Russie ont été assez restreintes. Cependant, si elles le voulaient bien, la France et la Russie pourraient considérablement augmenter l'échange de leurs produits, et cela à leur avantage réciproque.

» La France pourrait donc, sans nuire aux intérêts du consommateur russe, augmenter l'écoulement de ses produits en Russie et cela au détriment de la concurrence anglaise et allemande. De son côté, la Russie pourrait, au grand profit de son *agriculture*, accroître l'exportation de ses matières sur les marchés français qui en ont besoin. *Il faudrait pour cela que le gouvernement français consentît à accorder aux blés russes certains avantages leur permettant de lutter contre la concurrence.*

» Mais pour accorder des avantages à qui que ce soit et recevoir en échange certains privilèges, la Russie doit d'abord dénoncer ses traités de commerce avec les gouvernements étrangers. En maintenant les traités actuels il nous est impossible de songer à des conventions spéciales, car nous serions obligés d'étendre aux produits anglais, autrichiens etc. les concessions que nous aurions faites à la France, ce qui enlèverait leur importance aux conventions commerciales de la Russie. En effet, ce qui importe aux Français, c'est que leurs produits soient seuls favorisés et non pas les produits anglais et autrichiens. »

Le journal termine ses appréciations en souhaitant que la Russie, dans le but d'acquérir pleine liberté au point de vue économique, dénonce ses traités de commerce avec les autres Etats.

D'après cet article qui a une haute portée, on ne peut s'empêcher de reconnaître que l'Exposition française à Moscou est appelée à jouer un rôle important en activant les relations commerciales entre la Russie et la France, ce qui ne peut manquer de contribuer à la prospérité des deux peuples.

NOUVELLES DU JOUR

Les événements de Belgrade

Vienne, 21 mai. — Voici enfin quelques détails sur ce qui s'est passé à Belgrade dans la nuit de l'expulsion, avant que la reine fut conduite à la gare:

Le préfet de police annonça à la reine l'ordre d'expulsion la concernant; cette dernière refusa de s'y soumettre, les gendarmes la mirent alors en état d'arrestation.

Le général Lechynine, partisan de la reine, constata, en protestant, qu'on employait la force. La foule, avant la première sortie de la reine dans l'après-midi avait coupé les amarres qui retenaient le vapeur *Deligrad* sur lequel on voulait l'embarquer.

Vienne, 21 mai. — Lorsque le préfet de police enjoignit à la reine Nathalie de le suivre, deux gendarmes la saisirent par les mains ; la reine se dégagea.

Le général Lechynine, qui se trouvait auprès d'elle, protesta vivement en s'écriant : « Majesté, je suis témoin qu'on a porté la main sur la mère du Roi. »

Quand les chevaux de la voiture de la reine furent dételés, elle se réfugia dans l'église, mais les manifestants la ramenèrent sur leurs épaules dans sa voiture.

Les ministres n'osent plus sortir sans voiture fermée escortés de gendarmes.

M. Ristitch est toujours accompagné d'une forte escouade; personne ne le salue plus; plusieurs personnes appartenant à la classe élevée qui avaient été arrêtées, ont été remises en liberté aujourd'hui.

L'agitateur Clément

Nancy, 21 mai. — La chambre des appels correctionnels a abaissé à deux mois la peine de deux ans de prison prononcée contre l'agitateur Clément et a supprimé l'interdiction de séjour.

Un orage à Bordeaux

Bordeaux, 21 mai. — Un orage épouvantable a éclaté à sept heures un quart transformant les chaussées en lacs, renversant les cheminées et les voitures; les jardins sont saccagés; plusieurs accidents de personnes sans gravité se sont produits.

Les sauterelles en Italie

Rome, 21 mai. — On signale l'apparition de sauterelles dans quelques parties de la campagne romaine.

Election à l'Académie française

Paris, 21 mai. — Aujourd'hui a eu lieu, à l'Académie française l'élection d'un membre en remplacement de M. Octave Feuillet.

La lutte a été très vive: il a fallu six tours de scrutin; au 4e tour, MM. Ferdinand Fabre et Loti chacun 7 voix, de Bornier 5, Zola 3 et Liégeard 6; au 2e tour, MM. Fabre 8, Loti 10, de Bornier 10, Zola 3, Liégeard 3; au 3e tour, M. Loti a 14 voix et M. Bornier 11; au 4e tour, MM. Loti 14 et Bornier 13; et au 5e, MM. Loti 15 et Bornier 13; enfin, au 6e tour, M. Pierre Loti est élu par 18 voix contre 10 à M. de Bornier.

Les courses au Sénat

Paris, 21 mai. — Le Sénat a nommé aujourd'hui dans ses bureaux une commission en grande majorité favorable au projet sur les courses.

Deux membres seulement sur neuf y sont hostiles.

La commission s'est réunie aussitôt après la séance et a nommé président le baron de Lareinty, secrétaire M. Morel.

Une tempête à Paris. — Grands dégâts

Paris, 21 mai. — Une véritable trombe a assailli Paris cette après-midi vers trois heures. La grêle était mêlée à la pluie. Les dégâts sont énormes. Des arbres magnifiques, du Jardin des Tuileries, des boulevards, de la place du Théâtre Français ont été cassés ou déracinés. Il y a eu de nombreuses chûtes de cheminées et on signale quelques accidents. Le bois de Boulogne les différents parcs ou promenades ont beaucoup souffert.

Dans les environs, les récoltes déjà compromises doivent être considérées comme presque entièrement perdues.

Le cardinal Rotelli

Rome, 21 mai. — Le pape a chargé Mgr Celli de porter, comme ablégat, la barrette cardinalice à Mgr Rotelli.

Mgr Celli sera accompagné du comte Negroni, garde-noble.

Le choléra en Arabie

Berlin, 21 mai. — Un télégramme de Constantinople annonce que le choléra a éclaté sur la côte occidentale d'Arabie.

Prolongation de la triple alliance

Vienne, 21 mai. — Ici aussi le bruit court avec persistance que le principe de la prolongation de la triple alliance est admis par les trois cabinets intéressés.

L'Italie aurait obtenu des concessions portant diminution de ses charges envers l'Allemagne en cas de guerre de cette dernière avec la France.

L'Autriche appuierait éventuellement certaines revendications de l'Italie concernant l'équilibre dans la Méditerranée.

Un cyclone aux Etats-Unis. — Nombreuses victimes

New-York, 21 mai. — Un cyclone s'est abattu sur un village situé près de Mexico (Etat de Missouri).

Un grand nombre de maisons ont été détruites. Suivant le *Hérald* 17 personnes auraient été tuées.

Ce cyclone a été général, mais son action a été moins forte sur tout le pays situé entre les monts Alléchant et le Missouri.

Les fils télégraphiques sont rompus; il est impossible d'obtenir des renseignements exacts.

L'espace dévasté s'étend sur une longueur de 40 milles et sur une largeur de 2 milles.

On craint qu'il n'y ait une centaine de tués et de blessés.

Le bombardement d'Anjouan. — Le brigandage à Madagascar

Marseille, 21 mai. — L'*Amazone*, courrier de Madagascar, vient d'arriver. Au moment où ce paquebot quittait Mahé, le navire de guerre français, l'*Eure*, avec 170 hommes d'infanterie de marine, l'*Ugon*, avec 170 autres et le d'*Estaing* bombardaient Anjouan, capitale des Comores. Les indigènes ne donnaient pas signe de vie et s'étaient retranchés dans les forêts avoisinant la côte, espérant un débarquement qui leur aurait permis de prendre nos soldats en embuscade. Mais, pour éviter toute surprise, on a décidé d'établir le blocus de l'île.

Le courrier apporte des récits épouvantables de brigandages commis par les Malgaches et les Hovas à quelques heures seulement de la capitale. A Ambshipena, à un jour et demi de Tananarive, sept voleurs ne trouvant rien chez une malheureuse femme l'ont ligottée, lui ont arraché son enfant qu'ils ont coupé en morceaux, et, de force, ont obligé la malheureuse à en avaler un des morceaux palpitants.

Ces misérables ont pu être arrêtés non loin de là. Six furent sagaïés aussitôt, le septième qui s'était réfugié dans un réduit à cochons fut muré et enterré vivant. L'exemple vient de haut : Déjà Ramiakatia, le sanguinaire gouverneur de Nossi-Bé, qui fit massacrer 200 Malgaches et jeter les membres en pâture aux chiens, ne sera pas puni, étant proche parent du premier ministre; le misérable Reinsolof, qui fit enterrer vivant dans un cercueil un pauvre indigène qui avait refusé la corvée, ne sera pas inquiété, parce qu'il a adopté le fils du premier ministre.

Un autre fait encore plus grave : deux individus, Ananin et Mootaut avaient été incarcérés, l'enquête se poursuivait quand le premier ministre intervint, et enjoignit à M. Bompard de les mettre en liberté, prétendant qu'il n'y avait pas de juridiction française sur son territoire et qu'il se chargeait, lui, de punir les coupables. Inutile d'ajouter qu'ils sont sûrs désormais d'une entière impunité. Ces faits profoundément une vive émotion parmi les colons qui réclament une action énergique du gouvernement.

L'Encyclique

Rome, 21 mai. — Le Pape a envoyé aujourd'hui l'Encyclique richement reliée à tous les chefs d'Etat ajoutant une lettre autographe pour ceux dont le pays contient une notable population ouvrière. Il enverra demain l'Encyclique à tous les premiers ministres, aux principaux économistes et hommes politiques.

Aucun évêque français ne sera préconisé dans les Consistoires des 1er juin et 4 juin.

Une réunion libre-échangiste

Un meeting intéressant, organisé par le comité de défense de l'exportation, a eu lieu mardi, à la Société d'encouragement, sous la présidence de M. Aynard, député de Lyon.

Parmi les orateurs qui ont plaidé la cause des « principes de liberté commerciale, accomodés, bien entendu, aux nécessités de l'époque », on a remarqué un ingénieur et un criminaliste, M. Martineau, juge d'instruction, lesquels ont énuméré avec précision les maux qui allaient découler, selon eux, du « néo-protectionnisme à la mode. »

L'assemblée s'est séparée en votant l'ordre du jour suivant : « La réunion, convaincue des périls sociaux et politiques que ferait courir à la France et à ses colonies la mise en pratique des théories économiques et des tarifs de la commission des douanes, supplie le gouvernement et le Parlement de ne pas changer les conditions actuelles du travail national. »

L'assassin du colonel Prager

Metz, 21 mars. — L'ancien brosseur du capitaine Drimborn, Uebing, sera ramené demain à Metz, par deux gendarmes partis ce soir pour le Luxembourg, où les autorités de cet Etat leur délivreront l'individu en vertu du traité d'extradition.

Uebing sera aussitôt incarcéré à la citadelle du ressort militaire, où il attendra sa comparution devant le conseil de guerre.

L'assassin du lieutenant-colonel Prager, en sa qualité de déserteur, appartient en effet aux autorités militaires. Quatre chefs d'accusation sont dressés contre lui

Vol avec effraction, chez le capitaine Drimborn ; désertion à l'étranger ; assassinat d'un officier commis avec préméditation et vol d'effets.

La condamnation à mort d'Uebing ne fait point de doute. En ce cas l'exécution sera confiée à la justice civile.

Or, comme en Alsace-Lorraine les exécutions capitales sont encore régies par la législation criminelle française, le meurtrier sera non décapité à coup de hache comme en Allemagne, mais bien guillotiné. Les bois de justice sont remisés à Colmar.

Uebing sera sans doute jugé vers la fin de juin, l'enquête militaire étant expéditive et le droit de grâce en matière de criminalité militaire n'existant pas, le jugement sera exécuté dans les vingt-quatre heures.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Un infanticide au Pile. — Jeudi matin, le boulevard de Beaurepaire a été mis en émoi par une lugubre découverte. Un fermier de Wattrelos, M. Louis Delneste, conseiller municipal, était venu de très bonne heure vider des water-closets, communs à plusieurs ménages et situés dans la cour de la maison portant le n° 162 du boulevard de Beaurepaire habitée par M. Jean-Baptiste Duquesnoy, cabaretier.

Plusieurs maisons sont attenantes à celle de M. Duquesnoy ; elles sont situées front à la rue Franklin, mais le même emplacement sert de cour à tous les ménages. Le cabaretier n'habite le n° 162 que depuis cinq mois et la plupart des locataires qui occupent les logements voisins, n'y sont que depuis un temps relativement très-court.

Vers sept heures et demie, un des ouvriers de M. Delneste retirait, au moyen d'un seau, une masse informe. Il la jeta sur le sol et reconnut que c'était un petit corps d'enfant; l'état de décomposition du cadavre était tel, que les chairs se détachaient en lambeaux et que la figure était méconnaissable.

M. Louis Delneste courut informer M. Duquesnoy, de la trouvaille que ses ouvriers venaient de faire et tous deux se rendirent chez M. Vancostenoble, commissaire de police du troisième arrondissement. Celui-ci partit au boulevard de Beaurepaire. Quand il arriva la nouvelle du crime s'était répandue avec une grande rapidité et déjà plusieurs centaines de personnes stationnaient devant l'habitation de M. Duquesnoy. Le commissaire de police fit, après les constatations d'usage et l'audition de quelques témoins, transporter le petit cadavre au poste de la rue des Fossés.

Les water-closets ont une fosse de dimensions très vastes; M. Louis Delneste qui, depuis plusieurs années, venait périodiquement en opérer le curage, ne l'avait fait jusqu'ici que d'une façon partielle. Pour la première fois, jeudi matin, la besogne avait été complète; cette circonstance a son importance, car on ne saurait, dès lors, désigner l'époque, même approximative, à laquelle le crime a été commis.

Des recherches ont été opérées dans le quartier, mais jusqu'ici, elles n'ont donné aucun résultat, et tout porte à croire que cet infanticide, comme malheureusement un grand nombre d'autres, accomplis dans les mêmes conditions, restera impuni.

On croit toutefois pouvoir affirmer, bien que le corps du nouveau-né soit décomposé au point de ne pas pouvoir être soumis à l'autopsie, que l'enfant n'est pas âgé de plus de sept mois.

Le cadavre a été transporté, jeudi à midi, à la morgue de l'Hôtel-Dieu où il a été examiné par M. le docteur Lardillière, médecin légiste, requis à cet effet. Le docteur déclare que l'on se trouve en présence de manœuvres abortives.

Ecole Nationale des Arts industriels de Roubaix. — Trois élèves de cette école, MM. A. Scarcériau, G. Duforest et L. Diagoran viennent d'être reçus avec succès au concours pour les dispenses d'industrie d'art.

La mort de M. l'abbé Leduc démentie. — Nous sommes heureux d'informer nos lecteurs que M. l'abbé Leduc, vicaire à la paroisse Saint-Joseph, n'est point mort, comme nous l'avons dit par erreur.

Nous avions publié cette nouvelle sur la foi d'une annonce faite, jeudi soir, dans une église de Roubaix, à l'exercice du mois de Marie.

Un accident boulevard Gambetta. — Jeudi, vers neuf heures du matin, un cheval attelé à une voiture appartenant à un marchand de légumes s'est abattu à l'angle de la rue de la Halle et du boulevard Gambetta. Une ménagère, Mme Sidonie Debœve, qui se trouvait à ce moment au milieu de la chaussée, eut peur et voulut se réfugier sur le trottoir. Dans sa précipitation, elle glissa sur la bordure et tomba. Des passants la relevèrent et la conduisirent dans une maison voisine où on constata qu'elle s'était démis le coude du bras droit et qu'elle avait, en outre, reçu des contusions multiples. Après avoir reçu les soins d'un médecin, Mme Debœve a été transportée chez elle, rue de Magenta.

Un ouvrier blessé, rue des Longues-Haies. A la sortie du déjeuner, un ouvrier, M. Pierre Deldick, employé dans un établissement industriel de la rue des Longues-Haies, glissa sur des feuilles de légumes et tomba; dans sa chute, il s'est démis la cheville du pied droit et contusionné au genou. M. Deldicke, qui se trouvait dans l'impossibilité de faire un pas, a dû être reconduit en voiture chez lui, rue Bernard. Le médecin appelé a lui donner des soins a déclaré que son état nécessiterait un repos de plusieurs semaines.

Deux arrestations pour vol. — La police a arrêté, jeudi, deux femmes inculpées de vol. Ce sont Rosine Duval, journalière, âgée de 36 ans et originaire de Tourcoing, qui a profité de l'absence d'un commerçant de l'Epeule pour lui enlever différents objets mobiliers et Alexandrine Demulinez, âgée de 32 ans; celle-ci avait réussi à plusieurs reprises à s'introduire furtivement dans des magasins de chaussures où elle faisait un approvisionnement complet de souliers et de bottines. Elle a été trouvée en flagrant délit de vol de galoches.

Un vol rue Decrême. — Une femme de la rue Decrême, Mme Louise Vanrobaeys, s'apercevait que, depuis quelques jours, des personnes tentaient de s'introduire chez elle et elle avait établi une étroite surveillance. Dans la soirée de mercredi, elle sortit pendant quelques instants pour faire une course dans le voisinage ; lorsqu'elle revint, sa porte qu'elle avait eu soin de fermer était grande ouverte et une montre en argent ainsi que différents effets d'habillements avaient disparu. Elle crut être sur la trace du coupable, qui ne serait autre qu'un locataire d'une maison placée en face de la sienne et qui était ses allées et venues : celui-ci a d'ailleurs disparu.

Une tentative de vol au Hutin. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, des malfaiteurs inconnus ont essayé de pénétrer chez M. Florimond Destombes, au Hutin. Ils ont introduit dans la serrure de la porte d'entrée un crochet en fer dont l'extrémité s'est brisée, ce qui a réduit à néant leur tentative. Ils ont ensuite dirigé leurs efforts contre les volets sur lesquels on a trouvé des traces prouvant que des pesées ont dû être pratiquées au moyen d'un instrument en fer. On suppose que les voleurs auront été dérangés dans leurs opérations par les aboiements d'un chien du voisinage.

L'individu arrêté, mercredi soir, pour violences exercées envers un ouvrier de l'établissement de M. Fauvarque, n'est pas un tisserand sans travail, ainsi que cela avait été dit, mais un cabaretier, nommé S... A la suite de certaines dépositions qui lui ont été favorables, S... a été mis en liberté. Nous croyons savoir que les arrestations qui devaient être faites pour le même motif, n'auront pas lieu.

Tombola de bienfaisance. — La Tombola organisée à l'estaminet de la « Vaine », tenu par M. Adolphe Bascourt, 84, rue Pierre-le-Roubaix, au bénéfice d'une veuve et quatre enfants en bas âge, jouissant du plus grand intérêt, sera tirée lundi prochain, 25 mai, à 7 heures 1/2 du soir.

Wattrelos. — *Entre voisines.* — M. Renard, commissaire de police, instruit en ce moment une affaire qui ne se dénouera probablement que devant le Tribunal correctionnel de Lille. Il s'agit de deux voisines, les femmes Boudrez et Delattre; la dernière prétend que la femme Boudrez est venue l'injurier chez elle, qu'elle y a brisé des carreaux, fait encore d'autres dégâts, etc. Naturellement l'inculpée nie et accuse la plaignante. De là conflit, les carreaux n'étant pas remis et encore moins payés. Procès verbal a été dressé.

— *Une singulière distraction.* — Une jeune fille, habitant le hameau de la Marlière, G. Leclercq, sous prétexte de passer le temps, ne trouvait rien de mieux que de briser des carreaux à coups de briques, dans les maisons voisines de la sienne. Ce procédé ne parut pas du goût d'une des victimes de cette jeune personne. M. Dewerdt, qui se rendait à poursuites et la rejoignit. Dans l'espoir de lui faire administrer une verte correction, M. Dewerdt la conduisit chez ses parents; mais il y fut reçu d'une façon déplorable: accablé d'injures et menacé d'être frappé, il a été obligé de se retirer; il a porté plainte et toute la famille Leclercq sera poursuivie.

— *Une scène de sauvagerie au Touquet.* — C'est à l'ivresse qu'il convient d'attribuer la scène de violence dont le hameau du Touquet a été le théâtre mercredi soir. Un ouvrier nommé Maugarez rentrait chez lui sous l'influence de la boisson, ce qui, paraît-il, lui arrivait fréquemment. Sa femme, que l'inconduite de son mari avait révoltée, lui adressait des reproches. Maugarez entra dans un accès de fureur, et, s'emparant du couvercle du poêle, se mit à la poursuite de sa femme qu'il atteignit bientôt.

Armé de cet instrument, il la battit comme plâtre et lui asséna sur la tête et sur différentes parties du corps, des coups si violents que, sans l'intervention des voisins que les cris de la malheureuse avaient attirés, elle aurait infailliblement succombé. Les blessures qu'elle a reçues sont, de l'avis du médecin qui lui a donné des soins, de la dernière gravité.

— *Un vol de pigeons.* — Dans la nuit de mercredi à jeudi, des malfaiteurs se sont introduits, en escaladant plusieurs murailles et en pratiquant une ouverture dans le toit, dans le pigeonnier de M. Morelle, cabaretier, au hameau du Sapin-vert, à l'estaminet qui porte pour enseigne: *Au vieux Sapin Vert*. Ils ont enlevé dix pigeons dont plusieurs avaient été primés dans des concours et d'autres servaient à l'entraînement.

— *Un vol de quarante francs* — Depuis le 12 avril dernier, Mme Denutte, habitant au hameau du Touquet, avait sous-loué, à un terrassier, nommé Isidore Vanlerberghe, une chambre garnie. Elle avait une grande confiance dans ce garçon dont elle connaissait le père et qui lui avait été recommandé. Mercredi soir, en rentrant de chez une voisine, elle s'aperçut que la porte de sa chambre à coucher était ouverte. Croyant que Vanlerberghe était de retour, Mme Denutte se rendit à sa chambre, mais elle constata que celui-ci était parti emportant du linge et une somme de quarante francs qu'elle avait placée dans le tiroir d'un meuble, lequel avait été fracturé. Vanlerberghe n'a plus reparu depuis et on suppose qu'il est retourné dans sa famille à Tournai.

— Le Conseil municipal s'est réuni jeudi. Nous publions plus loin le compte-rendu de la séance.

Croix. — La Commission instituée en exécution de la loi du 3 juillet 1877 et du décret du 2 août même année, pour procéder au classement des chevaux, juments, mulets et mules, susceptibles d'être requis pour le service de l'armée, se réunira, le 3 juin, à 7 heures du matin, sur la Place. Tous les propriétaires sont prévenus qu'ils devront présenter à la Commission aux jour et heure indiqués plus haut, les chevaux, juments, mulets et mules, ayant l'âge minimum fixé par la loi (6 ans pour les chevaux et juments, 4 ans pour les mulets et mules.)

Toufflers. — Deux préposés de douane, en embuscade au mont Saint-Bernard, ont mis en arrestation, à une heure et demie du matin, dans la nuit de mercredi à jeudi, un tisserand, âgé de 21 ans, habitant Lannoy, Henri Germain. Cet homme était porteur de 14 kilogs de poivre en grains, de provenance étrangère, valeur 58 francs.

Germain a été remis à la gendarmerie de Lannoy qui le transférera à Lille vendredi matin.

Sailly et Forest. — Il a été procédé, jeudi, au recensement des chevaux, juments, mulets et mules susceptibles d'être requis pour le service de l'armée, à Sailly-les-Lannoy, à 7 heures du matin; à Forest, à 10 heures et à Flers, à 2 heures après-midi.

Les opérations étaient présidées par M. Le Bachel, lieutenant au 19e chasseurs à cheval à Lille, assité de M. Chevalier, maréchal des logis au même régiment.

M. Tellier, aide-vétérinaire de réserve à Cysoing, remplit les fonctions de vétérinaire.

Samedi le même recensement aura lieu à Gruson, à Chereng, Tressin et Willems.

COMMUNICATIONS DIVERSES

On nous prie d'insérer la note suivante :

« Les membres de la « Solidarité Ouvrière » sont priés d'assister à la répétition générale qui aura lieu le samedi 23 mai, à 8 heures 1/2 du soir, au local, rue Vallon, 357.

» Ordre du jour : festival de Moulins-Lille. »

La maladie du siècle. — Tous les médecins sont d'accord pour dire que la maladie la plus fréquente et la plus grave de notre siècle, à cause de ses suites funestes, est l'anémie, c'est-à-dire l'affaiblissement, l'appauvrissement du sang. Que ne prescrit-on pas pour la guérir ? Un tas de produits qui dégoûtent et fatiguent vite, encore qu'on parvienne d'abord à les supporter.

Grâce à l'eau des sources du Saulchoir, qui contient des principes toniques et reconstituants, qui n'échauffe pas, ne constipe pas, ne noircit pas les dents, qui est toujours tolérée même par les estomacs les plus faibles et plus délicats — chacun pourra réparer ses forces et fortifier son sang de la façon la plus efficace et sans le moindre accident.

N'oublions pas, d'autre part, que la source du Saulchoir fournit la meilleure eau de table connue. S'adresser, pour les commandes, 17, rue Neuve, à la librairie du *Journal de Roubaix*, chez MM. Delaporte, Doschodt, Quaghebeur, Dieuze, Corbeaux, Delacra, Dubureq, Cambier, Wibert, Fontaine, Richert, Collet, Druelle, Leroy, Bolz, Debardt, Auguste Legrand, Leflon, Delelis, Tarlur, Hennequant, Taillier, Florquin, Logez; chez MM. Montignies, rue du Bois; Tiberghien, Catonne et Duthoit, rue de l'Epeule; Dendievel, rue Saint-Georges; Durant, Dewaele, rue de l'Ermitage; Cuignet, rue Archimède; Douwe-Parent, rue de la Chapelle-Carette; Ducoulombier, Henri Voreux, rue de l'Ommelet; Desfontaines, Grande-Place; à l'Epicerie Centrale. 53055—26440

Au tribunal de simple police. — *Audience du 21 mai.* Présidence de M. Pannier.

Distribution habituelle d'amende à une série de contrevenants, cabaretiers et consommateur en défaut, cochers et conducteurs de tout acabit, pour abandon de véhicules, insulteurs et batailleurs, etc.

Une amende de un franc est infligée à un individu né à Roubaix, de parents belges, pour n'avoir pas fait sa déclaration d'étranger.

Un habitant de Croix a déclaré une jeune fille de la même commune qu'elle était une « vieille rosse, un trumeau et un chaneau. » Cette trinité d'épithètes vaudrait au délinquant une sérieuse répression, s'il ne parvenait à établir que la jouvencelle, objet de ses aménités, cherchait à troubler son ménage : un franc d'amende seulement.

Le mariage comme circonstance atténuante, voilà qui ne se voit pas tous les jours. Une jeune femme, mariée depuis lundi dernier avait traité une autre personne de « ..... » chaneau et vieille rosse. « Cette dernière épithète, remarque M. le président, constitue bel et bien une diffamation et mériterait une peine corporelle : mais, comme vous êtes jeune mariée, ajoute paternellement l'honorable magistrat, le tribunal ne veut pas vous séparer de votre mari. » En conséquence, la délinquante n'est punie que d'une amende de cinq francs.

Le tribunal clôture son audience par la condamnation d'une série de marchands pris en délaut par le contrôleur des poids et mesures.

Mlle **BÉRAT**, *10, rue du Curé, à Roubaix*, commence actuellement la vente des petites corbeilles de fraises des cultures Fhatzer et Cle, de Roubaix et Bailleul. 53649—26728

On nous prie d'annoncer que le **dentiste Meier**, de Courtrai, sera à consulter à Roubaix, à partir du 28 courant, tous les jeudis (excepté le 3me jeudi du mois), de 9 heures à midi, et de 2 à 5 heures, rue du Collège, 73 (en face du Collège). 53317—26558

Voir AU GRAND CAMÉLIA, 1, rue de la Gare, LILLE

Pour Châles Deuil Eté, Grenadine

Byzantine, Voile, etc. 26673

Pilules Suisses !

Le médicament le plus populaire de France. 267424

La Librairie du *Journal de Roubaix* offre, pour le prix minime de **1 fr.**, un excellent **TIMBRE CAOUTCHOUC** monté sur plaque métal et enfermé dans une jolie boîte en métal blanc inoxydable.

Le même, avec manche, depuis **1 fr. 50** jusque **2 fr. 50**, selon le genre. 52206—26052

BONNES AFFAIRES BONNES AFFAIRES

BONNES AFFAIRES BONNES AFFAIRES

BONNES AFFAIRES BONNES AFFAIRES